

JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

Flash info n°047 : Réunion plénière du 06/11/2015

Objet	<ol style="list-style-type: none">1. Démarrage de la réunion2. Présentation d'une demande de prélèvement de sols (ULg - Gembloux Agro-Bio Tech)3. Remarques sur le dernier PV4. Dernières infos de l'asbl5. Positionnement de la plénière sur les principes d'accueil6. Identification de missions à effectuer préalablement à l'accueil des nouveaux7. Agenda8. Points divers
--------------	---

Présents : Evelyne, Diane B., Diane d., Colette H., Colette B., Christian, Cécile, Marie-Madly, Greta, Laurent L., Françoise, Marie-Claire, Alex, Marie-Noëlle, Pierric, Clara, Kéthévane, Laurent H.

Représentés : Sylvette, Marie-Françoise, Odile, Héba, Anne, Linda, Marie-Paule, Claude, Luc, Xavier, Susanne.

1.	Démarrage de la réunion Le quorum des membres présents ou représentés est atteint. Il est convenu que la réunion se termine vers 21h15. Des étudiants sont présents à la réunion et prendront des prises de son et de vidéo.
2.	Présentation d'une demande de prélèvement de sols (ULg - Gembloux Agro-Bio Tech) La demande de prélèvement est présentée par un membre du Jardin Collectif car le chercheur n'a pas pu venir personnellement. La plénière arrive au caillesensus suivant : . La plénière donne son accord pour ces prélèvements si le Logis en fait de même. . La plénière demande à ce que les résultats soit présentés en réunion ou lui soient au moins transmis.
3.	Remarques sur le dernier PV Dans le Flash Info 46, point n°2 des divers, un membre demande d'adapter la dernière phrase de la façon suivante : <i>"trois membres se sont abstenus; un membre a justifié son abstention pour des questions de procédures"</i> . Il y a caillesensus pour accepter cette correction.
4.	Dernières infos de l'asbl Françoise et d'autres membres du Conseil d'Administration de l'asbl présentent les dernières infos. Pour améliorer les échanges d'informations entre le JC et l'asbl, il est convenu que : . La farde contenant les PV des CA de l'asbl sera apportée aux réunions plénières. . Les PV sont consultables au siège de l'asbl (sur demande). . Les membres du CA veilleront à mettre à l'ordre du jour des réunions plénières un point d'info de l'asbl. La plénière est favorable à des retours oraux en plénière.
5.	Positionnement de la plénière sur les principes d'accueil Ce point a été abordé par groupes de discussion sur base d'un questionnaire de 10 questions. Le résultat est présenté ci-dessous et servira de support à la prochaine réunion afin de finaliser la procédure d'accueil des nouveaux. La plénière demande à ce que la procédure ne soit plus abordée en groupe de travail extra-plénière mais directement en réunion plénière.
6.	Identification de missions à effectuer préalablement à l'accueil des nouveaux Ce point est reporté à la prochaine réunion plénière.
7.	Agenda 15/11/15 à 14h : Transhumance. 17/11/15 : visite d'étudiants dans le cadre du GPGF. 09/12/15 à 19h : Réunion plénière animée par Alex et Kéthévane.
8.	Points divers . Diane B. propose de donner des engrais verts. . Alex informe qu'il y a une conférence gratuite sur l'alimentation vivante. . Projet de nouveaux couvercles des bacs à outils : en attente du prix de revente des tôles par les Maraichers. . Un achat groupé de paille est envisagé mais aucun membre ne propose de s'en charger. . Jardins ouverts : Evelyne informe que Le Logis va normalement couper les branches de prunus et propose un chantier interpoles de tressage pour masquer les façades des cabanes présentes sur le champ. Ce chantier pourrait faire l'objet d'un évènement « jardins ouverts » et sera suggéré aux autres pôles. . Un membre informe qu'il y a du broyat décomposé dans le fond du gros tas situé à front de rue.

Récapitulatif des réponses données par les groupes de discussion au questionnaire (point n°5).

1. De quelle façon accueille-t-on une personne intéressée par le Jardin Collectif?
 - . Elle est invitée à venir sur le champ un dimanche après-midi et à prendre l'apéro (moment convivial).
 - . Une personne attitrée accueille les nouveaux et les fait visiter le champ.
 - . Elle est invitée à assister à une réunion plénière après sa première visite sur le champ.
 - . Elle est invitée à s'inscrire sur une liste d'attente.
 - . Elle est invitée à une séance d'information au champ + référent
 - . Elle est invitée à participer à un chantier collectif, au cours duquel elle recevra des informations de la part des jardiniers présents
 - . Elle est invitée à prendre l'apéro au champ
 - . Elle est invitée à assister à une réunion plénière
 - . Elle est invitée à s'inscrire sur une liste d'attente
2. Est-ce qu'une personne intéressée par le JC peut temporairement participer à la vie du Jardin Collectif sans être inscrite?
 - . Oui aux activités sur le champ, sans limite de durée.
 - . Oui aux activités sur le champ, avec comme limite 1 ou 2 séances
 - . Oui aux réunions plénières (avec voix consultative), sans maximum de réunion(s).
 - . Non, mais si préinscrite, oui pour travaux collectifs.
 - . Coup de main à un jardinier si invité.
 - . Aider un jardinier sur une parcelle.
3. Faut-il fixer un nombre maximum de membres du Jardin Collectif?
 - . Non mais revoir la charte par rapport au quorum.
 - . Oui de sorte que le nombre de membres soit égale au nombre de parcelles semi-collectives sauf si un groupe décide d'être à plusieurs sur une parcelle, ou décide d'avoir moins de parcelles.
 - . Oui de sorte que le nombre de membres soit égale au nombre de parcelles semi-collectives
4. Si le nombre de membres du Jardin Collectif est limité, comment s'opère l'intégration de nouveaux?
 - . 3 x Etre locataire du Logis et du Floréal est un avantage.
 - . 2 x L'ordre d'inscription sur une liste d'attente
 - . L'affinité est un avantage.
 - . Le fait de participer à un autre potager collectif est pénalisant
5. Est-il possible d'intégrer le JC sans intégrer un semi-collectif?
 - . 3 x Oui
 - . 3 x Oui et il paye la même cotisation.
 - . 3 x Oui et il a les mêmes droits aux réunions plénières.

6. Qu'est-ce qui formalise l'inscription d'un nouveau membre?
 - . 3 x Charte signée
 - . 3 x Paiement de la cotisation de membre
 - . 2 x La signature d'un bulletin d'inscription contenant les coordonnées complètes avec mention "charte en pièce jointe lue et approuvée"
 - . 2 x La participation à au moins 1 réunion plénière
 - . La participation à au moins 1 chantier collectif
7. Comment continuer à être membre du JC?
 - . 3 x Payer sa cotisation annuelle
 - . 3 x Participer à au moins 1 réunion plénière / an
 - . 2 x Participer à au moins 1 chantier collectif / an
 - . Doit être présent dans son semi-collectif ou participer aux travaux collectifs
 - . Précision : participer aux chantiers collectifs le dimanche ou à un autre moment
8. Comment concevez-vous la participation d'un membre à un semi-collectif?
 - . 3 x Le membre intègre un S-C existant, avec concertation avec celui-ci
 - . 3 x Possibilité de créer un nouveau S-C avec d'autres personnes.
9. Faut-il fixer un nombre maximum de membre(s) d'un semi-collectif?
 - . Non
 - . Oui avec un maximum de membres mais ce nombre est à discuter.
 - . Pas de consensus obtenu.
10. Faut-il fixer un nombre minimum de membre(s) d'un semi-collectif?
 - . Oui, avec un minimum de 3 membres et un maximum d'une parcelle / personne.
 - . Oui avec un minimum de membres mais le nombre est à discuter.
 - . Oui, avec un minimum de 5 membres.

Réponses complémentaires

1. Pour assurer le 1^{er} accueil le dimanche (tournante de rendez-vous sur le champ). Nous trouvons que oui, il faut un « groupe accueil » d'une dizaine de personnes.